

NOUVEAUX RENSEIGNEMENTS

Centre de prédétermination dentaire

Le Programme des SSNA s'est engagé à adopter des moyens plus efficaces afin d'offrir un service d'excellente qualité. Même si nous reconnaissons avoir connu certains retards dans le traitement des demandes de prédétermination dentaire, le Centre de prédétermination dentaire continue à aller de l'avant pour améliorer le délai d'exécution lié à ces demandes. À l'heure actuelle, le délai d'exécution se rapproche de la norme de dix (10) jours ouvrables, et nous constatons des améliorations chaque semaine.

Le Programme des SSNA souhaite remercier les fournisseurs de soins dentaires de leur patience, de leur collaboration ainsi que de leur intérêt continu à fournir des services de soins dentaires aux membres des Premières nations et aux Inuits.

Lettre de confirmation de la prédétermination

Les fournisseurs de soins dentaires sont avisés que la lettre de confirmation de la prédétermination qu'ils reçoivent par la poste ou par télécopieur par suite d'une demande de prédétermination comporte des renseignements importants liés au processus de règlement. Cette lettre contient les résultats du traitement de la demande de prédétermination pour chaque code d'acte dentaire soumis ainsi que d'autres éléments qui sont requis dans le cadre du processus de règlement. **Par conséquent, il est impératif que tous les renseignements et éléments de données indiqués sur la demande de paiement correspondent à ceux qui figurent sur la lettre de confirmation de la prédétermination.** La section « ligne commentaires de prédétermination d'article » dans la lettre de confirmation de la prédétermination comporte des détails importants sur le résultat du traitement de la demande et des renseignements, notamment sur l'approbation, le refus et les motifs pour lesquels la demande a été refusée, la mise en suspens pour des renseignements additionnels aux fins de révision, etc.

Nota : Soumissions de demandes de prédétermination incomplètes

Le Centre de prédétermination dentaire ne traitera pas les demandes de prédétermination qui s'avèrent incomplètes. Toutes les demandes de prédétermination incomplètes seront retournés au fournisseur avec une note indiquant que des renseignements ou des documents sont manquants, ce qui empêche le traitement des demandes. Le fournisseur devra alors soumettre de nouveau la demande initiale et joindre tous les documents requis, y compris les renseignements manquants.

Documents à l'appui de la prédétermination

Pour que le Programme des SSNA puisse être en mesure de réviser une demande de prédétermination aux fins de couverture, les fournisseurs doivent soumettre tous les documents qui s'appliquent au service de soins dentaires en question, tels qu'ils sont décrits dans le Guide concernant les prestations dentaires, accessible à l'adresse : www.hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/pubs/nihb-ssna/_dent/2014-guide/index-fra.php. Le Programme des SSNA exige que les documents courants, pertinents et à l'appui accompagnent chaque demande de prédétermination, aux fins de révision.

Restaurations

En ce qui concerne les services de restauration (par ex. les obturations), une dent est admissible pour être restaurée une fois (1) par période de 12 mois, par le même fournisseur ou par un autre fournisseur, mais du même cabinet. Une deuxième restauration soumise pour la même dent dans les 12 mois qui suivent la première restauration effectuée par le même fournisseur ou par un autre fournisseur, mais du même cabinet, sera refusée.

Mise à jour du Guide concernant les prestations dentaires

Le Programme des SSNA a mis à jour le Guide concernant les prestations dentaires. Ce guide est accessible sur le site Web de Santé Canada à l'adresse : www.hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/pubs/nihb-ssna/_dent/2014-guide/index-fra.php

Modifications aux relevés des demandes de paiement des fournisseurs

Depuis le 13 juin 2014, le champ « Mnt total » remplacera le champ « Mnt réclamé ». Ce champ, qui figure sur les relevés des fournisseurs et des bénéficiaires, continuera à indiquer le résultat du calcul des montants totaux réclamés par le fournisseur.

Vous trouverez les coordonnées d'Express Scripts Canada ainsi que celles du Programme des SSNA à la dernière page du présent bulletin.

RAPPELS

Soumission des demandes de prédétermination

Nous rappelons aux fournisseurs, sauf ceux qui soumettent des demandes de prédétermination dentaire pour les bénéficiaires en Colombie-Britannique admissibles aux services couverts par la Régie de la santé des Premières nations en Colombie-Britannique, que toutes les demandes de prédétermination et demandes d'appels doivent être envoyées au Centre de prédétermination dentaire

des SSNA aux fins de traitement. Les demandes de prédétermination et d'appel pour orthodontie doivent être envoyées au Centre de prédétermination dentaire – (services d'orthodontie) du Programme des SSNA.

Modification des exigences relatives à la prédétermination lors du remplacement d'une prothèse dentaire complète standard

Nous rappelons aux fournisseurs de soins dentaires qu'ils n'ont plus à soumettre de demande de prédétermination aux fins de remplacement d'une prothèse dentaire complète standard lorsque les prothèses à remplacer ont au moins huit (8) ans. Les fournisseurs doivent toutefois confirmer l'admissibilité du bénéficiaire avant d'effectuer ce service. Veuillez communiquer avec le Centre d'appels à l'intention des fournisseurs d'Express Scripts Canada au numéro 1 888 511-4666 pour obtenir des renseignements au sujet de l'admissibilité des bénéficiaires.

Mise à jour des honoraires dentaires en 2014

Les grilles tarifaires régionales des soins dentaires du Programme des SSNA à l'intention des dentistes généralistes (DG), des spécialistes (SP) et des denturologistes (DN) indiquent les codes d'actes dentaires et les honoraires admissibles. Ces codes et honoraires doivent être entrés lorsque vous soumettez des demandes de paiement. Les codes d'actes qui figurent dans les grilles sont fondés sur les descriptions du Guide du système de codification standard et du répertoire des services de l'Association dentaire canadienne (ADC), du Guide des tarifs de l'ACDQ, du Guide des honoraires de la FDSQ, et du Guide des services de l'Association des denturologistes du Canada.

Les mises à jour des honoraires dentaires pour 2014 sont prévues aux dates ci-dessous.

Mise à jour des honoraires dentaires	Province ou Territoire
Le 1 ^{er} mars 2014 Terminée	Nouveau-Brunswick Terre-Neuve-et-Labrador Nouvelle-Écosse Île-du-Prince-Édouard
Le 1 ^{er} avril 2014 Terminée	Territoires du Nord-Ouest Nunavut Saskatchewan Yukon
Le 1 ^{er} mai 2014 Terminée	Alberta Ontario
Le 1 ^{er} juin 2014 Terminée	Colombie-Britannique Québec
Le 1 ^{er} juillet 2014	Manitoba

Vous pouvez télécharger les grilles régionales des soins dentaires du Programme des SSNA ainsi que les mises à jour, les errata et les modifications aux grilles à partir du site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA à l'adresse : www.provider.express-scripts.ca. Après avoir entré votre code d'utilisateur et votre mot de passe, cliquez sur **Grilles des services dentaires** dans la section Soins dentaires, puis sélectionnez l'année et la province ou le territoire. Les fournisseurs qui n'ont pas accès à Internet peuvent communiquer avec le Centre d'appels à l'intention des fournisseurs d'Express Scripts Canada au 1 888 511-4666 pour en demander un exemplaire.

Coordination des services et explication des services

Les bénéficiaires des SSNA qui participent à un autre régime doivent d'abord soumettre une demande de paiement à ce régime. Le Programme des SSNA coordonnera ensuite le remboursement des services admissibles avec l'autre régime. Le premier payeur fournira un relevé détaillé de l'explication des services.

Les demandes de paiement qui font l'objet d'une coordination des services doivent être accompagnées d'une explication des services (EDS) en vue de leur traitement. Express Scripts Canada rejettera les demandes de paiement qui font l'objet d'une coordination des services si l'explication des services n'est pas jointe.

Les demandes de paiement qui font l'objet d'une coordination des services peuvent être retournées aux fournisseurs dans les cas suivants :

1. La date de service qui est indiquée sur la demande et sur l'explication des services du premier payeur ne correspondent pas.
2. Les codes d'actes dentaires qui sont indiqués sur la demande et sur l'explication des services du premier payeur ne correspondent pas.
3. Le bénéficiaire participe à deux régimes (deux assureurs) et une seule explication des services a été soumise.
4. Le motif pour lequel le premier payeur a rejeté la demande de paiement ne figure pas sur l'explication des services.
5. Le premier payeur n'a pas soumis d'explication des services. Express Scripts Canada n'accepte pas le rapport de rapprochement (liste des services rendus au bénéficiaire, *sans* indication de coûts) à titre d'explication des services.
6. L'explication des services n'a pas été soumise par le premier payeur et les montants que le premier payeur a payés figurent sur la demande de paiement.

PENSEZ VERT - Choisissez le courriel comme mode de communication!

Choisissez le courriel comme mode de communication pour recevoir toutes les communications d'intérêt général (par ex. les Bulletins des SSNA).

- ... Demeurez informé et recevez le même jour par courriel les renseignements sur le Programme des SSNA de Santé Canada.
- ... Réduisez les coûts associés aux fournitures (papier, imprimante, télécopieur, etc.) ainsi que l'espace de bureaux (plus besoin de classeurs).
- ... Sauvegardez vos communications sur le réseau de votre cabinet et partagez les renseignements sauvegardés au moyen d'un simple clic de la souris.

Pour faire le changement, IL SUFFIT d'effectuer ce qui suit :

- ... *communiquer avec un représentant du Centre d'appels à l'intention des fournisseurs au 1 888 511-4666; OU*
- ... *remplir le Formulaire de modification des renseignements sur le fournisseur de soins dentaires ci-joint.*

Nota : Les directives ci-dessus ne s'appliquent pas aux lettres de prédétermination. Les communications à ce sujet continueront d'être envoyées par la poste ou par télécopieur, selon le mode de communication que vous avez précisé.

Inscription d'un nouveau cabinet

Si un fournisseur travaille dans plus d'un cabinet dentaire, il est important que chaque cabinet soit inscrit auprès d'Express Scripts Canada pour éviter une interruption de service relativement au traitement des demandes de paiement ou au règlement.

Si le nouveau cabinet n'est pas déjà inscrit, veuillez remplir le *Formulaire d'inscription du fournisseur de soins dentaires*, le signer et le **télécopier au Service des relations avec les fournisseurs chez Express Scripts Canada au numéro 1 855 622-0669**. Vous pouvez télécharger ce document à partir du site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA ou en faire la demande auprès d'un représentant du Centre d'appels à l'intention des fournisseurs d'Express Scripts Canada.

Trousse de soumission des demandes de paiement pour soins dentaires

Pour télécharger un exemplaire à jour de la Trousse de soumission des demandes de paiement pour soins dentaires, visitez le site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA à l'adresse : www.provider.express-scripts.ca/dentaires.html. Les fournisseurs qui n'ont pas accès à Internet peuvent communiquer avec le Centre d'appels à l'intention des fournisseurs d'Express Scripts Canada au 1 888 511-4666 pour en demander un exemplaire.

COORDONNÉES DU PROGRAMME DES SSNA ET D'EXPRESS SCRIPTS CANADA

EXPRESS SCRIPTS CANADA

Centre d'appels à l'intention des fournisseurs

Veillez avoir votre numéro de fournisseur sous la main.

Questions et réinitialisation du mot de passe

1 888 511-4666

Heures d'ouverture prolongées

Du lundi au vendredi,
6 h 30 à 20 h 30, HE
à l'exclusion des jours fériés.

Demandes de paiement pour soins dentaires

Postez les demandes de paiement à l'adresse suivante :

Express Scripts Canada

Demandes de paiement pour soins dentaires -
Programme des SSNA
3080, rue Yonge, bureau 3002
Toronto (Ontario) M4N 3N1

Relations avec les fournisseurs de soins dentaires et inscription des fournisseurs

*Chaque cabinet supplémentaire doit être inscrit auprès
du Programme des SSNA et disposer de son propre
numéro de cabinet, et ce, avant de fournir des
services.*

Télécopiez le Formulaire d'inscription des fournisseurs de soins dentaires dûment rempli au :

Numéro de télécopieur sans frais : 1 855 622-0669

Autre correspondance

Postez toute autre correspondance à l'adresse suivante :

Express Scripts Canada
5770, rue Hurontario, 10^e étage
Mississauga (Ontario) L5R 3G5

Formulaires des SSNA

Téléchargez les formulaires des SSNA à partir du site
Web des fournisseurs et des demandes de paiement
du Programme des SSNA, ou communiquez avec le
Centre d'appels à l'intention des fournisseurs.

www.provider.express-scripts.ca

PROGRAMME DES SSNA -
SERVICES DE SOINS DENTAIRES -

Centre de prédétermination dentaire du Programme des SSNA

Soins dentaires

Services de santé non assurés

**Direction générale de la Santé des Premières nations
et des Inuits**

Santé Canada

**IA 1902D - 2^e étage, Édifice Jeanne-Mance
200, Promenade Églantine
Ottawa (Ontario) K1A 0K9**

Numéro sans frais : 1 855 618-6291
Télécopieur sans frais : 1 855 618-6290

Services d'orthodontie

Services de santé non assurés

**Direction générale de la Santé des Premières nations
et des Inuits**

Santé Canada

**IA 1902C - 2^e étage, Édifice Jeanne-Mance
200, Promenade Églantine
Ottawa (Ontario) K1A 0K9**

Numéro sans frais : 1 866 227 0943
Télécopieur sans frais : 1 866 227 0957

PRÉDÉTERMINATIONS

Colombie-Britannique

Le service de prédétermination des soins dentaires en
Colombie-Britannique ne sera pas centralisé à Ottawa. Depuis
le 1^{er} octobre 2013, la Régie de la santé des Premières
Nations en Colombie-Britannique traite les demandes de
prédétermination, les demandes de remboursement aux
bénéficiaires et les demandes d'appels.

Régie de la santé des Premières Nations en Colombie-Britannique

**757, rue West Hastings
Bureau 540**

Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3E6

Téléphone : 1 888 321-5003
Télécopieur : 1 604 666-5815

Il incombe au fournisseur d'aviser Express Scripts Canada par écrit de tout changement à son profil.

RENSEIGNEMENTS SUR LE FOURNISSEUR (Renseignements obligatoires)

Numéro du fournisseur : _____ Langue de correspondance : Français Anglais
 Nom : _____ Prénom : _____
 Nom du cabinet : _____ ID du bureau (CDAnet^{MC} / Réseau ACDQ / DACnet^{MC}) : _____

SECTION A – COMMUNICATIONS (Changement)

Communications générales (cochez une seule case) : Courriel _____ Télécopieur _____ Poste _____
Lettres de prédétermination (cochez une seule case) Télécopieur _____ Poste _____

SECTION B – RENSEIGNEMENTS SUR L'ADRESSE (Changement)

ANCIENNE ADRESSE	NOUVELLE ADRESSE
Date d'effet du changement : _____	
Nom du cabinet : _____	Nom du cabinet : _____
Adresse : _____	Adresse : _____
Case postale : _____ Ville : _____	Case postale : _____ Ville : _____
Province : _____ Code postal : _____	Province : _____ Code postal : _____
Téléphone : _____ Télécopieur : _____	Téléphone : _____ Télécopieur : _____
Courriel : _____	Courriel : _____

SECTION C – AUTRE(S) CABINET(S) (Mise en place ou changement) (Au besoin, utilisez une autre feuille et joignez-la à ce formulaire)

AUTRE CABINET N° 1	AUTRE CABINET N° 2
Date d'effet : _____	Date d'effet : _____
Statut (cochez une case) : <input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Associé <input type="checkbox"/> Professionnel de soins dentaires salarié ou à tarif quotidien contractuel auprès d'un bureau régional des SSNA	Statut (cochez une case) : <input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Associé <input type="checkbox"/> Professionnel de soins dentaires salarié ou à tarif quotidien contractuel auprès d'un bureau régional des SSNA
ID du bureau (CDAnet ^{MC} / Réseau ACDQ / DACnet ^{MC}) : _____	ID du bureau (CDAnet ^{MC} / Réseau ACDQ / DACnet ^{MC}) : _____
Nom du cabinet : _____	Nom du cabinet : _____
Adresse : _____	Adresse : _____
Case postale : _____ Ville : _____	Case postale : _____ Ville : _____
Province : _____ Code postal : _____	Province : _____ Code postal : _____
Téléphone : _____ Télécopieur : _____	Téléphone : _____ Télécopieur : _____
Courriel : _____	Courriel : _____

SECTION D – MODE DE RÈGLEMENT (Changement ou établissement du transfert électronique de fonds)

J'autorise Express Scripts Canada à changer ou à établir le TRANSFERT ÉLECTRONIQUE DE FONDS (TÉF). J'autorise les dépôts dans mon compte bancaire, mais non les retraits ni les autres types de transactions. Tous les renseignements fournis seront considérés comme confidentiels. J'aviserai rapidement Express Scripts Canada de tout changement bancaire, qu'il s'agisse de la succursale ou du compte.

Date d'effet : _____ NOUVEAU compte ou REMPLACER les renseignements
 ID du bureau (CDAnet^{MC} / Réseau ACDQ / DACnet^{MC}) : _____ Joindre Chèque ANNULÉ ou Lettre de la banque
 Nom de la banque : _____ Succursale : _____
 Adresse de la succursale : _____
 Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____
 Banque : | | | | Succursale : | | | | N° de compte : | | | | | | | | | | | | | | | | | |

SECTION E – AUTRE (Changement à la constitution en personne morale, à la spécialité ou autre)

Date d'effet : _____ Constitution en personne morale (Veuillez indiquer le nouveau numéro de fournisseur) : _____
 Spécialité : _____ Autre (Description du changement) : _____

 Nom du fournisseur (en caractères d'imprimerie) Signature du fournisseur (AUCUN TIMBRE) Date

Veuillez retourner le formulaire dûment rempli et signé accompagné d'un chèque ANNULÉ ou d'une lettre de la banque, le cas échéant, par télécopieur (la photocopie d'un chèque annulé peut être télécopiée) au 1 855 622-0669 ou par la poste à : **Express Scripts Canada, Service des relations avec les fournisseurs, 5770, rue Hurontario, 10^e étage, Mississauga (Ontario) L5R 3G5.**